

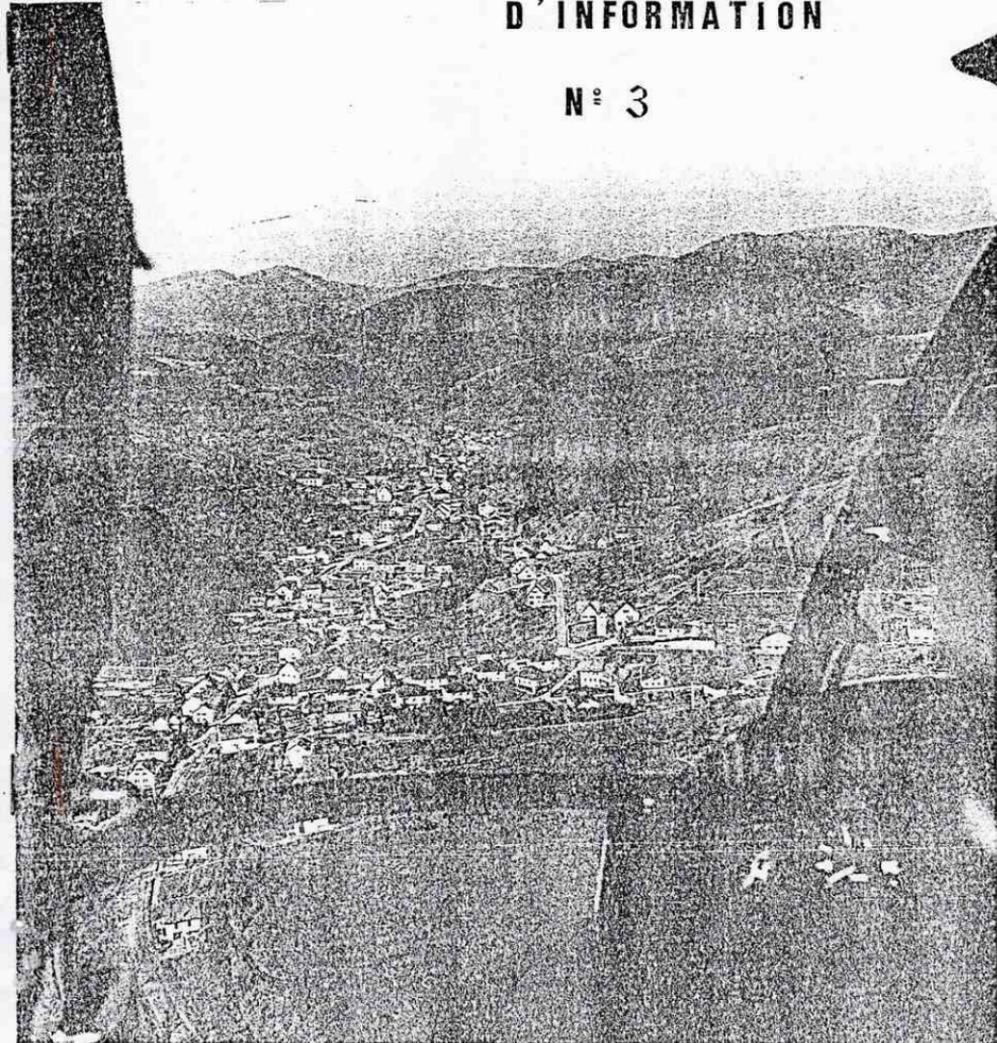


ROMBACH-LE-FRANC

BULLETIN

D'INFORMATION

N° 3



## LE MOT DU MAIRE

Nous sommes à la veille des vacances. Nous avons tous hâte de partir, de changer d'horizon pour nous détendre et nous reposer après une longue année de labeur.

Je souhaite donc à ceux qui vont bientôt partir, mais aussi à ceux qui restent à Rombach d'excellentes vacances,

Pour que cette période estivale, propice à l'évasion et à la rêverie ne vous fasse pas oublier Rombach, et pour éviter aussi de vous ennuyer ... je vous transmets avant votre départ notre bulletin n° 3 (eh oui c'est déjà le numéro 3), et vous propose de l'emmener avec vous pour le lire pendant les périodes de mauvais temps...

o o

Ce bulletin est comme les deux précédents, sans aucune prétention. Ou plus exactement sa seule prétention est d'essayer de vous informer objectivement sur des sujets divers concernant notre commune.

Vous constaterez en le feuilletant, qu'on y trouve quelques publicités. Ce sont des commerçants et artisans, pour une grande part de notre village, qui par ce biais vous offrent gratuitement ce petit bulletin (sans aucun frais pour la commune). Je tiens à les remercier très chaleureusement. Si de votre côté vous donnez, le plus souvent possible, la préférence pour vos achats aux commerçants de Rombach, ils en seront très heureux.

Je voudrais aussi appeler votre attention sur les efforts que déploient depuis le début de cette année toutes nos associations pour animer notre village : bure, soirée de tarots, rallye, réveillés en musique (1er Mai et fêtes des mères), théâtre, feu de la St Jean, opération "rivière propre" etc, etc... D'ici la fin de l'année, elles vont nous proposer encore de nombreuses manifestations pour que notre village vive.

Mais attention ! si ceux qui se donnent du mal, ne se sentent <sup>pas</sup> soutenus et aidés par les Rombéchants, ils se laisseront très vite et ce serait dramatique pour notre vie associative mais aussi pour notre village.

Faisons donc, le petit effort de nous déplacer, lorsqu'ils organisent une soirée ou un spectacle à notre intention. Une autre façon de leur prouver notre intérêt, c'est d'adhérer à leur association. Je m'adresse ici surtout aux jeunes (mais aussi aux moins jeunes) : la musique ne pourra plus vivre très longtemps s'il n'y a pas rapidement quelques membres supplémentaires ; il en est de même pour nos sympathiques majorettes ; la chorale, elle aussi vous ouvre ses bras. Je n'oublie pas bien sûr les autres associations mais je n'ai cité que celles qui semblent avoir le plus de difficultés.

Récemment il y a eu quelques adhésions à la Musique et chez les Majorettes, la pompe est amorcée et je remercie vivement les quelques jeunes qui ont déjà franchi le pas.

o o

Dans quelques jours, c'est la fête de notre village, et pour vous prouver leur dynamisme, toutes nos associations se sont groupées, sur ma demande, pour organiser et vous offrir les 4 et 5 Juillet prochains une fête tout à fait inédite.

Il faudrait que pendant ces deux jours, cela soit comme autrefois ; qu'il n'y ait pas assez de chaises et que notre place des fêtes soit trop petite. Vous remercieriez ainsi, ceux qui ont fait un effort considérable pour que cette fête soit réussie.

Bonnes vacances et bonne fête de Rombach.

Le Maire

Raymond HESTIN

## LE COMPTE ADMINISTRATIF DE 1986

Les comptes de 1986 sont maintenant définitivement arrêtés. Et, comme nous l'avions prévu dans le dernier bulletin, la section de fonctionnement, pour la première fois depuis 5ans, n'est pas déficitaire.

Elle présente même un excédent d'un peu plus de 206 000 francs. Malheureusement, cet excédent ne peut pas nous servir pour des investissements qui sont pourtant strictement indispensables, et c'est bien dommage, car il faut d'abord combler le déficit de la section de fonctionnement qui était de 789 569 francs au 1er Janvier 1986.

Au 31 décembre 1986, ce déficit a donc été ramené à :

789 569 F. - 206 227 F. = 583 341 F.

Ces premiers résultats ont été obtenus grâce à l'effort de TOUS et à une gestion rigoureuse, en particulier des dépenses, ce qui bien sûr n'est pas du goût de tout le monde ...

Si le cours du bois ne se dégradait pas par rapport à 1986, et en continuant par ailleurs à surveiller les dépenses avec la même rigueur, ce déficit pourrait être résorbé en trois ou quatre ans.

Notre redressement dépend pour la plus grande part du revenu de notre forêt.

Analysons un peu plus dans le détail les graphiques ci-après relatif au compte administratif de 1986. L'on constate que de gros efforts devront encore être fournis si l'on veut aboutir à une gestion saine.

### POUR CE QUI CONCERNE LES DEPENSES :

- la part absorbée par les frais de personnel est beaucoup trop élevée. Ces frais représentent pour 1986 plus de 49 % de nos dépenses de fonctionnement et plus de 46 % de nos recettes " "

La commune de Rombach ne sera jamais à l'aise au plan financier tant que nous n'aurons pas résolu ce problème. Nous ne ferons que végéter et tout investissement restera impossible.

- Les frais financiers résultant de notre endettement sont trop importants. Les intérêts à payer annuellement représentent à eux seuls ( à l'exclusion du remboursement du capital ) 14 % de notre budget. Si l'on y ajoute le remboursement du capital, les annuités absorbent alors plus de 21 % de notre budget.

Pour essayer de réduire ces énormes frais financiers, des négociations ont été menées (fin 1986 et début 1987) avec les organismes financiers qui nous avaient accordé des prêts. Jusqu'à présent les résultats sont assez satisfaisants, puisque cela va nous réduire le montant des intérêts à verser d'environ 60 000 francs par an à compter de 1987, sans pour autant nous allonger la durée des remboursements. Cela représente pour notre commune une économie considérable. Ces résultats ne doivent pas nous dissimuler notre endettement qui reste considérable.

### POUR CE QUI CONCERNE LES RECETTES :

Nous dépendons beaucoup trop du produit de la vente du bois. Ce produit constitue à lui seul (à l'exclusion de la chasse,

de la pêche et du camping) 55 % de nos recettes.

Il est absolument nécessaire que cette part diminue dans les années futures et ceci pour deux raisons essentielles. D'abord parce que nous sommes très en avance sur les coupes de bois par rapport au plan d'aménagement de notre forêt. Ensuite parce que depuis plusieurs années, le produit du bois est beaucoup trop aléatoire pour pouvoir établir un budget réaliste qui ne soit pas soumis aux aléas des cours du bois. Mais pour permettre de réduire cette part de recettes, il faut d'abord et progressivement diminuer nos frais de personnels.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 1986 ont été de 518 589,11 francs. dont 152 579,91 francs de travaux effectués en 1985 et payés en 1986.

En voici le détail:

- Remboursement des emprunts (en capital):	207 089,55
- Travaux en régie :	60 000,00
- Réfection des routes :	8 690,06
- Remplacement de la chaudière Mairie- Ecole- Eglise :	53 783,00
- Achats de plants forestiers:	12 708,00
- Travaux à l'école maternelle :	4 266,47
- Etude de chauffage et travaux divers:	19 472,12
- Réfection des trottoirs (en 1985)	119 123,41
- Ouverture d'une piste d'vidange (en 1985) :	33 456,50

Si l'on ne tient pas compte des dépenses effectuées en 1985 et payées en 1986, le remboursement des emprunts constitue à lui seul 57 % de nos dépenses d'investissement, ce qui est exorbitant.

## SABLIÈRES

**J. LEONHART s. a.**

Route de Strasbourg  
67600 SÉLESTAT  
Tél.: 88 92 02 98

SABLES ET GRAVIERS ROULES  
TOUT-VENANT BLANC  
SABLES ET  
GRAVILLONS DE CONCASSAGE  
BÉTON PRÊT À L'EMPLOI  
G.R.H. - GRAVES-CIMENT  
LOCATION D'ENGINS DE TER-  
RASSEMENT  
GRUE TÉLESCOPIQUE 20 T

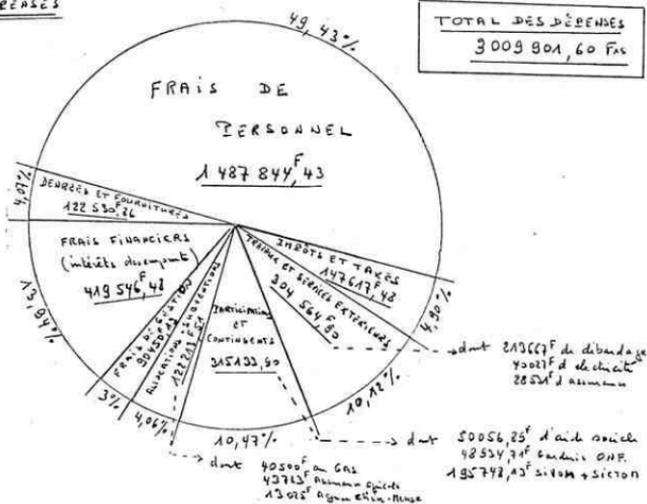
**ETS SEPA s. à r. l.**

FABRICATION DE PAVÉS AUTO-  
BLOQUANTS - AMÉNAGEMENTS  
EXTÉRIEURS (cours, accès de ga-  
rages, parkings, trottoirs, allées)  
Devis gratuit sur demande

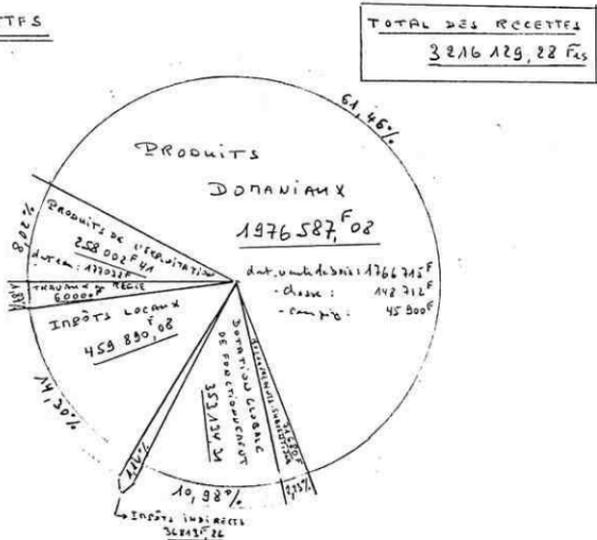
# LE COMPTE ADMINISTRATIF DE 1986

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A - LES DÉPENSES



### B - LES RECETTES



MAISONS FLEURIES

Les personnes désirant participer au concours "Maisons Fleuries" sont priées de s'inscrire en mairie avant le 20 juillet 1987.

Ce concours n'a pas d'autre objectif que de créer une petite émulation au sein de notre village.

Vous avez constatés que la municipalité a fait un effort dans ce domaine, mais le fleurissement est l'oeuvre de tous. Nous espérons donc que toute la population y apportera son enthousiasme, son amour pour les fleurs et son imagination.

C'est alors que notre village sera un "village fleuri".

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé au concours en 1986 et nous les félicitons; en particulier:

Mr et Mme WENGER

Mme HESTIN Marie

Mr CONREAUX Joseph

1<sup>er</sup> prix

2<sup>ème</sup> prix

3<sup>ème</sup> prix

Nous remercions également toutes les personnes qui entretiennent et arrosent les bacs à fleurs que la commune a mis en place cette année.

Monsieur et Madame **B**ernard **MARCHAND**

( Successeur de M<sup>er</sup> **A**rmand **Kirchhofer** )

informe les ROMBECHATS de l'ouverture le

1<sup>er</sup> Juillet 1987

de la **b**oucherie **Ch**arcuterie **a**rtisanale

et prochainement

du Restaurant " à l'**a**gneau **b**lanc "

## Protégeons Notre Environnement



Si vous vous promenez du côté de Hargoutte, vous avez sans aucun doute, remarqué que les deux statues de la grotte de Lourdes revivent d'une blancheur éclatante.

Nous devons ce joli coup de pinceau à Daniel Jehel qui a restauré, avec goût, ces deux statues et nous le remercions vivement.

### OPERATION RIVIERE PROPRE

Un grand merci à tous les pêcheurs et à leur président pour l'opération de nettoyage du Rombach qui s'est déroulée en mai

Espérons que les Rombéchants respecteront le travail qui a été effectué. A tous, Merci et à l'an prochain!!

---

## Entreprise BOUTONNET J-Paul

INSTALLATION  
CHAUFFAGE CENTRAL  
TOUS SYSTEMES  
TOUTES MARQUES

INSTALLATION  
SANITAIRE  
PLOMBERIE

### DEPANNAGE ET ENTRETIEN

S9, Rue du GENERAL DE GAULE  
ROMBACH - LE - FRANC  
Tél: 89.58.96.76



## FORMALITE ET PROCEDURE DE LA DECLARATION



- Vous devez déposer en mairie un dossier en 3 exemplaires, constitué :
- d'un formulaire de déclaration,
  - d'un plan de situation,
  - d'un plan de masse faisant apparaître les constructions existantes ou projetées avec les dimensions,
  - des schémas des façades à créer ou à modifier (ou photographies)

Dès lors, le maire accuse réception du dépôt de la déclaration et affiche dans les 8 Jours un exemplaire.

## INSTRUCTION ET DECISION

\* Comme pour le permis de construire, si le P.O.S. est approuvé, c'est le maire qui instruit le dossier.

\* Il notifie éventuellement dans un délai d'un mois son opposition au projet ( ou 2 mois si le projet requiert des consultations obligatoires ).

\* Si vous n'avez pas reçu de réponse dans un délai d'un mois (ou 2 dans certains cas ), vous pouvez commencer les travaux; même sans autorisation écrite.

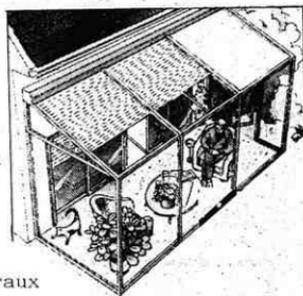
## EXECUTION DES TRAVAUX

\* Les travaux doivent commencer dans un délai de 2 ans et ne doivent pas être interrompus pendant plus d'un an.

\* Ceux-ci doivent être conformes au projet ou aux prescriptions, sinon le demandeur encourt des sanctions pénales.

\* Formalités supprimées:

- ni affichage sur le terrain
- ni déclaration d'ouverture des travaux
- ni déclaration d'achèvement des travaux



N.B. Un mauvais projet risque d'être refusé. Aussi, vous pouvez prendre conseils auprès d'un architecte du C.A.U.E. ( Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ) de votre département, et ce, gratuitement.

Renseignez vous à la mairie.

**"LA HINGRIE"**  
**Daniel Louis**  
**TRAITEUR**



*Daniel Louis*

MENAGE MAGASIN Outillage  
CATENA  
COMPTOIR MENAGER

FRECHARD Aseme

80 Rue Wilson

68160 Ste MARIE aux Hives

JARDINAGE

gross Elector Menager.

CADEAUX

## LE BUDGET PRIMITIF DE 1987

Le compte administratif de 1986 que vous venez de découvrir, reflète avec exactitude les dépenses et les recettes de la gestion. En revanche, le budget primitif qui vous est présenté d'une façon simplifiée par les graphiques ci-après, ne constitue qu'une "prévision" des dépenses et des recettes pour l'année 1987; et comme toutes prévisions cela comporte des incertitudes, malgré la rigueur avec laquelle ce budget a été établi.

Pour la deuxième année consécutive, la section de fonctionnement présentera un excédent de recettes par rapport aux dépenses. Cet excédent devrait être de l'ordre de 350 000 Fr. Comme en 1986, cette somme ne servira malheureusement qu'à réduire le déficit antérieur et non pas à investir comme cela devrait être fait.

A la seule condition qu'il n'y ait pas de surprise désagréable, quant à la vente de bois, le déficit cumulé à la fin de 1987 ne serait plus alors que de 250 000 Frs.

Bien qu'en légère régression par rapport aux années antérieures, vous pouvez constater que les frais de personnels constituent toujours la grosse masse avec près de 50% des dépenses. Par rapport aux prévisions de recettes, ils représentent encore un peu plus de 42%. Il y a déjà une nette amélioration, puisque pour la gestion 1985, ce pourcentage était de 52%. Pour avoir une gestion saine, ces frais ne devraient pas dépasser 30 à 35% de nos recettes. C'est donc dans cette voie qu'il faut chercher la solution à nos problèmes.

En effet, les autres dépenses "maîtrisables" par la commune ont été réduites à leur niveau le plus bas. C'est ainsi que l'achat de fournitures et les frais de gestion ne représentent plus actuellement que 3,72% et 2,52% de nos dépenses de fonctionnement.

Quant aux autres dépenses, elles ne sont pas ou plus compressibles, ainsi:

- Les impôts, qui représentent plus de 7% de notre budget doivent être payés.
- Les dépenses pour les travaux et services extérieurs ( 11% du budget ) sont consacrés pour plus des 2/3 au débardage du bois. Cette rubrique comprend aussi les dépenses d'électricité et d'assurances, pour lesquelles des mesures draconiennes ont déjà été prises dès le deuxième semestre 1986.
- La rubrique "participation et contingent" qui représente 12,86% de nos charges couvre des dépenses imposées ou qui résultent d'engagements de la commune (Aide sociale, Frais de garderie ONF, SIVOM, SICTOM etc.)
- Enfin, les frais financiers ( 12,96% des dépenses ) résultent eux aussi d'engagements antérieurs, puisqu'il s'agit d'intérêts que nous devons verser annuellement pour des emprunts contractés avant 1983. A noter que ces frais ont considérablement diminué par rapport à 1986. ( Voir les explications fournies dans l'analyse du compte administratif 1986 ).

Les recettes de la gestion 1986 se caractérisent par:

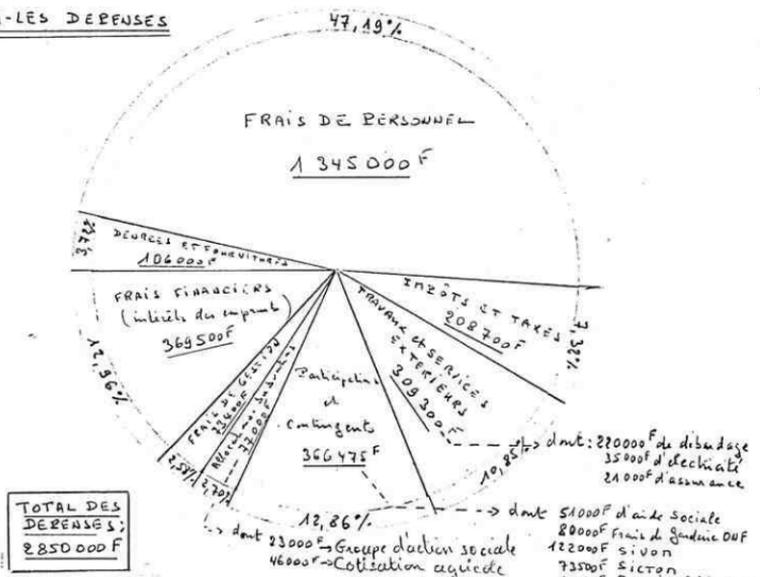
- Une diminution sensible des produits domaniaux ( moins 183 000 Frs )
- Une augmentation très sensible du produit des impôts, du produit de l'exploitation et de la dotation globale de fonctionnement.

Cette nouvelle orientation a pour but de tendre vers une gestion plus réaliste et plus rationnelle.

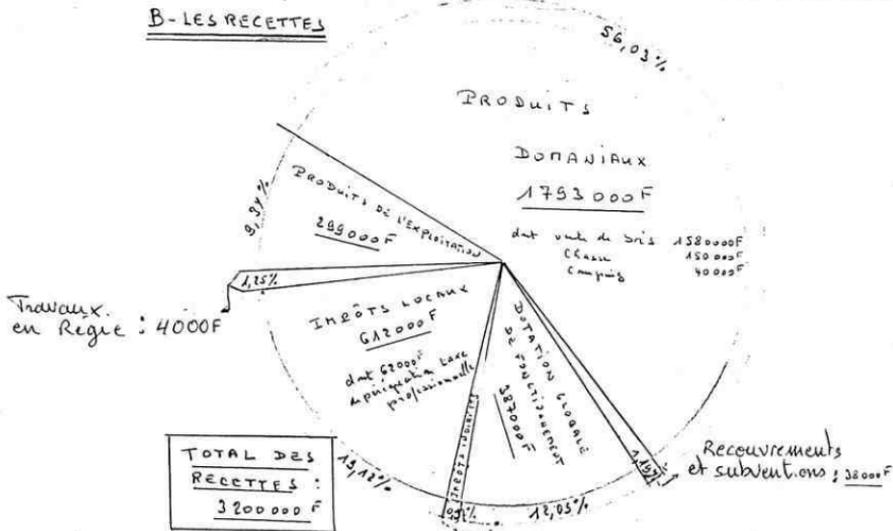
# LE BUDGET PRIMITIF DE 1987

## LA SECTION DE FRACTIONNEMENT

### A-LES DEPENSES



### B-LES RECETTES

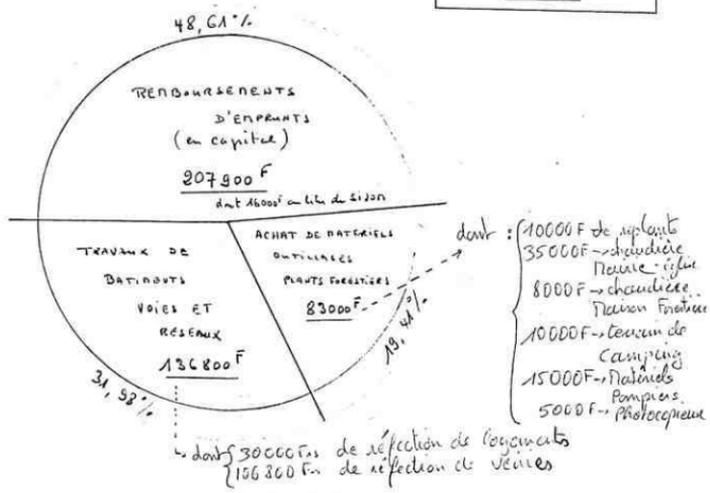


# LE BUDGET PRIMITIF DE 1987

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

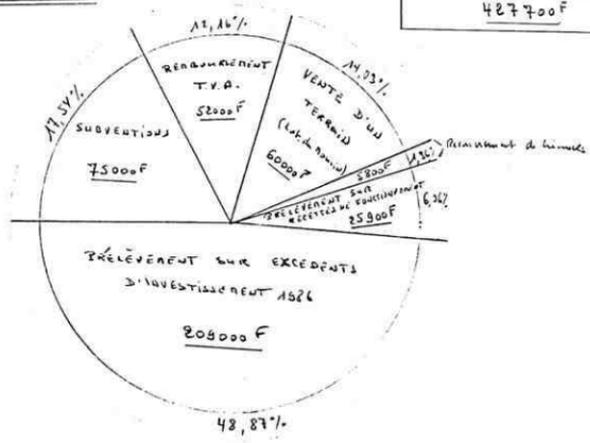
### A - LES DEPENSES

**TOTAL DES DEPENSES**  
427 700 F



### B - LES RECETTES

**TOTAL DES RECETTES**  
427 700 F



## INFORMATIONS DIVERSES

### INFORMATISATION DE LA FACTURATION DE L'EAU

La facturation de l'eau se fait dorénavant par ordinateur. Il y aura donc deux factures par an, l'une en début d'année; l'autre vers le mois de juillet. De plus, les compteurs d'eau ne seront relevés qu'une fois par an, vers la fin de l'année.

La facture du mois de juillet sera établie sur une estimation de la consommation annuelle et la régularisation se fera au 31 décembre.

Pour cette année, l'estimation de la consommation du 1<sup>er</sup> semestre 1987 a été faite en se basant sur les consommations de 1986, divisées par deux.

Cette nouvelle méthode de gestion permet à la commune de réaliser des économies substantielles. Mais comme toutes innovations, il est possible qu'il y ait quelques erreurs de facturation au début. Aussi, n'hésitez pas à les signaler à la mairie afin que nous puissions les corriger.

Merci d'avance pour votre compréhension et votre participation.

---

LA R.I.T.

Notre réseau câblé augmente ses possibilités; en effet, depuis le 15 juin, chaque abonné peut capté 13 chaînes ( plus la modulation de fréquence ) Les deux nouvelles venues sont la "5" et la "6".

## LES IMPÔTS LOCAUX

Vous avez été informés par la presse, que notre conseil municipal a décidé, à l'unanimité, lors de sa séance de Mars dernier, d'augmenter les impôts locaux pour 1987.

Pour la présente gestion, les nouveaux taux sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation :	6,80 %
- Impôts fonciers "bati":	7,80 %
- Foncier non bati :	40,00 %
- Taxe professionnelle:	8,50 %

Ces taux sont à peu de chose près, au même niveau que la moyenne des taux au plan national pour les communes de même importance que la nôtre.

Il est vrai que c'est la troisième année consécutive qu'il y a une augmentation assez importante de nos impôts locaux. Mais force est de reconnaître, qu'il y a trois ans encore, les taux pratiqués à Rombach étaient ridiculement bas au regard des autres communes: la part communale était de 2 à 3 fois inférieures à la moyenne nationale.

Bien sûr, aujourd'hui le reveil est difficile, mais il faut savoir que cette augmentation était impossible à éviter pour de nombreuses raisons.

Nous n'en citerons que les deux principes:

- 1 - Depuis plusieurs années, les revenus de la forêt se dégradent de plus en plus. Les dépenses d'exploitation ne diminuent pas. Notre commune ne peut donc plus compter " vivre " sur les bénéfices de la vente du bois comme autrefois. Il faut compenser cette perte par d'autres ressources.
- 2 - Le déficit de fonctionnement, qui était au début de 1986 de près de 800 000 francs, doit être comblé. Il faut donc, non seulement équilibrer les budgets 1987 et les suivants, mais il faut encore et en même temps rattraper les déficits antérieurs.

Même si cette augmentation des impôts locaux vous paraît, à juste raison, importante, elle n'en constitue pas pour autant la panacée à nos maux; loin s'en faut. EN effet, le produit net (impôts perçus moins impôts versés) des impôts locaux qui seront encaissés par la commune en 1987, sera de 340 000 francs. Il était de 260 000 francs en 1986. L'augmentation des impôts en 1987 ne rapportera donc que 80 000 francs supplémentaires à la commune.

S'il n'y avait que cela pour redresser notre situation financière, il faudrait DIX ANS pour éponger le seul déficit de fonctionnement et, il ne serait pas question pendant cette période d'envisager le moindre investissement. Ce qui serait, vous le concevez, totalement inacceptable pour notre village.

L'augmentation des impôts locaux ne constitue donc qu'une mesure de redressement parmi tant d'autres pour reconstituer une situation financière correcte dans des délais acceptables.

Cette mesure est douloureuse pour nous tous, mais elle est impossible à éviter.

- LE CLUB VOSGIEN -

Section de LIEPVRE - ROMBACH-le-FRANC

En octobre 1872, à l'occasion de la création du Club-Vosgien, l'article premier des statuts disait : le but du Club-Vosgien est de favoriser l'accès et les randonnées dans les Vosges, d'élargir et de diffuser leur connaissance, notamment du point de vue historique et de la découverte de la nature. Cet objectif doit être atteint en particulier par l'aménagement et l'amélioration des moyens de communications, la mise en place de panneaux directionnels, l'aménagement de points de vue et d'abris et l'entretien des sentiers forestiers.

C'est donc dans cet esprit que la section de LIEPVRE - ROMBACH-le-FRANC a été constituée et maintient son activité. Sur le territoire de la commune il existe deux chalets refuges. L'un remis à neuf au cours de ces derniers mois, est la propriété du Club-Vosgien de SELESTAT, l'autre chalet refuge situé au fond de la vallée du Rombach, au pied du col de la Hingrie (ancienne ferme Félix PAULY), appartient à la section de LIEPVRE - ROMBACH-le-FRANC, qui assure son entretien dans d'excellentes conditions.

Ces travaux exécutés bénévolement demandent de nombreuses bonnes volontés. Il serait souhaitable que les Rombéchats soient un peu plus nombreux à adhérer à la section et participent aux nombreuses activités et sorties de l'association.

Nos voisins de VILLE et de STE-CROIX-AUX-MINES ont balisé les sentiers qui conduisent, par les deux versants du Rombach, vers le col de la Hingrie et la jambe de fer.

Se promener en suivant les sentiers forestiers, témoins les plus anciens de notre civilisation locale, c'est refaire les trajets de nos ancêtres les plus directs et les plus sûrs. C'est aussi refaire le trajet des prisonniers évadés et autres patriotes résistants quittant l'Alsace pendant la terrible période 1940 - 1945 guidés par de vaillants passeurs Rombéchats pour franchir la frontière au col de la Hingrie et la jambe de fer.

Les candidats désirant s'intéresser à cette section locale du Club-Vosgien seront chaleureusement accueillis.

LES PROCHAINES MANIFESTATIONS...

27-28 juin	: Fête de l'Aurora
4 5 juillet	: Fête du village avec tartes flambées et feu d'artifice.
14 juillet	: Concours de pêche à 14 h
14 août	: Fête du camping.
15 août	: Concours de pêche à 14 h.
6 septembre	: Sortie pédestre des sapeurs pompiers.
27 septembre	: Journée familiale de l'U.N.C.
17 octobre	: Revue d'automne des sapeurs pompiers.
25 octobre	: Fête du vin nouveau des branchés.
14 novembre	: Banquet de l'U.N.C. - A.F.N.
22 novembre	: Repas de la musique Ste Cécile.
5 décembre	: St Nicolas des branchés. Concert de la chorale.
12 décembre	: Ste Barbe des sapeurs pompiers.
13 décembre	: Fête de Noël des personnes âgées.
19 décembre	: Sapin de Noël des branchés.

## LA VIE ASSOCIATIVE

Qu'est-ce que la vie associative dans notre village ?

C'est une union ou un groupement de personnes réunies dans un intérêt, un but commun, différent de la poursuite de bénéfices. Des gens qui ont pour but de servir et non pas se servir.

Notre village est pourvu de douze associations.

1987	Avant 1940
- Combattants	- Vétérans de 1870
- Parachutistes	- Combattants de 1914-1918
- Sapeurs-Pompiers	- Cercle catholique
- Musique	- Pompiers
- Chorale	- Deux musiques
- Donneurs de sang	- Chorale
- Pêche	- Deux vélo-clubs
- Majorettes	- Club-vosgien
- Branchés	
- Association motocycliste du val d'Argent	
- Gymnastique féminine volontaire.	

### Le coaraille de nôte Pôl et de Célestine

- Dis-moi Pôl : Avant 40 y avait autant de sociétés que mainnant et y étaient au moins 30 et plus dans chaque.
- Eh bin Célestine : Y avait les vétérans de 70, les combattants de 18, deux musiques, le cercle catholique, les pompiers, deux vélo-clubs, la chorale, le club-vosgien. Ca bougeait sans arrê et y avait toujours l'une ou l'autre qui faisait quèque chose.
- Mais tu sais Pôl : Dans le temps on était rien que des jeunes. Dans nôte classe 18-20 on était. Mainnant les jeunes y veulent plus brâiller. Heureusement qu'il en reste quèques uns qui ont le feu sacré. Célestine tu sais : Les jeunes qui restent y sont turbulents, y font du bruit pacc qu'on a vieilli. Mais on était pareil à leur âge. Et pis, y sont tous dans une ou l'autre association. Ca prouve bien que l'esprit associatif est resté.
- Mais Pôl : j'suis d'accord avec toi, mais y manque quèque chose. Regarde le Majorettes, y dansait et montrait leurs petites jupettes. Les pompiers y font le feu de la St-Jean, les combattants, leur méchoui, la chorale, leur théâtre, les pêcheurs, le concours de pêche, les parachutistes, leurs marches populaires.
- Mais Célestine : La musique ? Où y sont ? Dans le temps y en avait deux. Y en reste combien mainnant ? Y faudrait faire quèque chose pacc que sans eux c'est pas complet et c'est pas gai. T'rends ocmpete, s'y avait plus de musique à Rombach, comme ça s'rait triste. Les anciens et les jeunes devraient s'entendre. Tu verrais ça serait comme avant 40. Regarde les Branchés, ocmmme y disent, y font renaître les fêtes de nôte temps. Et y parait que ct'année y aura de nouveau la fête, yse mette tous ensemble.

Comme à Rombach on est pas plus bête qu'ailleurs, et qu'on a commencé à remettre les pendules à l'heure, nous pourrons dire : Mon Dieu, qu'il fait encore bon vivre dans notre village.

## REPONSE AUX LECTEURS

Le dernier bulletin informait les Rombéchats d'une augmentation du prix de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1987. Cette augmentation était justifiée par le montant des annuités à verser par la commune en remboursement des emprunts effectués pour l'eau et l'assainissement.

Un lecteur a posé la question suivante :  
" Quelle est la durée des emprunts et pourquoi est-ce à notre génération de supporter cette charge? "

La durée des emprunts est environ de 30 ans et pour répondre à la 2<sup>ème</sup> partie de la question, il faut savoir que les réseaux d'eau potable et d'assainissement suscitent perpétuellement de nouveaux investissements. Aujourd'hui, il s'agit de la construction de réservoirs, demain, d'une station d'épuration. Dans 30 ans, le réseau de distribution sera à refaire, de nouveaux réservoirs seront peut-être à construire....

Chaque génération participe équitablement à l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement. La seule différence notoire est que jusqu'à présent, ces dépenses étaient couvertes par des impôts ou d'autres ressources, mais qu'actuellement, nous sommes obligés de faire un budget séparé et équilibré pour l'eau et l'assainissement. Ce sont donc les consommateurs qui couvrent toutes les dépenses propres au budget " eau et assainissement ".

NOS JOIES....

Le 25 janvier 1987 est né à SELESTAT

STOUVENOT Julien

Fils de Robert STOUVENOT, employé des chemins de fer  
et de Christiane JESSEL, contrôleuse

\*\*\*\*\*

Le 11 février 1987 est née à COLMAR

GIRARDIN Hélène Lucile

Fille de Paul GIRARDIN, préposé des postes  
et de Marie-Rose LAMMERT, agricultrice

\*\*\*\*\*

Le 10 mars 1987 est née à SELESTAT

JEHEL Aline

Fille de Daniel JEHEL, teinturier  
et de Marie-Paule HINSINGER, gérante

\*\*\*\*\*

Le 17 mars 1987 est né à COLMAR

WALTER Vincent Jean

Fils de Vincent Walter, préposé des postes  
et de Dominique JEHL, horticultrice

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Il y a promesse de mariage entre:

Benoît JEHEL et Anne-Marie KUHN  
le 11 juillet 1987,

et entre

Marcel ANCEL et Eliane GASPERMENT  
le 1er août 1987.

NOS PEINES....

Le 11 janvier est décédé à Ste-Marie-aux-Mines

Mr Marcel JACQUOT, né le 19 janvier 1907 à Rombach-le-Franc.

\*\*\*\*\*

Le 27 mai est décédée à Ribeauvillé

Mme Jeanne BLANCK, Vve HERRBACH

née le 29 octobre 1906 à Ste-Croix-aux-Mines.

\*\*\*\*\*

Le 31 mai est décédée à Ste-Croix-aux-Mines

Mme Madeleine MENETRE, Vve HONDYSKA-JOUNEAU  
née le 13 décembre 1896 à Rombach-le-Franc.